

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 952

AMENDEMENT

présenté par
Mme Blin, M. Breton et Mme Bazin-Malgras

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Force est de constater que le titre dévolu à cette proposition de loi est trompeur et réducteur au regard de la situation qu'il s'agit de légaliser : l'euthanasie et le suicide assisté.

Aussi, convient-il de nommer clairement l'objet de cette proposition de loi.

Tel est le sens de cet amendement.